



Direction
Référence : EAU-AUT-25-1028
Dossier suivi par : Unité Autorisations - NSE
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale du Parc
Hosingen
35, Hauptstrooss
L-9806 Hosingen

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage Art. 24 §1

Requérant(s)	Administration de la gestion de l'eau - Service Aménagement et renaturation
Objet	Remise en état du passage en gué du cours d'eau «Jopich» à Consthum
Localité(s)	Consthum
Commune(s)	Parc Hosingen

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexe :
Copie de la demande d'autorisation